



Règlement d'Ordre Intérieur

Version 2023

Ce Règlement d'Ordre Intérieur est complémentaire aux statuts de notre club. Certains paragraphes tentent de clarifier les statuts et d'autres sont simplement des suppléments, non imposés par la loi, permettant un fonctionnement rationnel de notre association. Il peut être modifié par simple vote du comité.

Notre R.O.I. explique aussi aux nouveaux membres notre structure interne et le déroulement de nos différentes activités.

Version 1.1 (Update août 2014 – décision comité du 05.08.2014)

Version 1.2 (Update mars 2019 – horaires entraînements, liste de présence)

Version 1.3 (Update septembre 2020 – horaires entraînements, prix Nitrox, prix brevets, conditions sorties club, mise à jour réglementation Protection des Données, Sponsoring)

Version 1.4 (Update décembre 2022 – mise à jour montant cotisation, présences et procédure de gonflage)

Sub Aqua Club Wiltz a.s.b.l.

Numéro RCS F86

Siège social : L-9518 WILTZ, 49, rte d'Erpeldange

Site internet: www.sacw.org

mail: comite@sacw.org

compte bancaire : IBAN LU54 0099 7800 0118 1650

BIC : CCRALULL



Inhalt

1. Conditions générales d'entrée au SACW	3
2. Informations Générales	4
2.1. La cotisation annuelle	4
2.2. Le médico-sportif / certificat médical.....	5
2.3 La Licence	6
3. L'inscription aux brevets	6
3.1 Prix des brevets.....	6
4. Entraînements / Activités de plongée.....	7
4.1. Entraînement en Piscine (enfant)	7
4.1. Entraînement en Piscine (adulte)	7
4.3. Déroulement de l'entraînement.....	8
4.2. Entraînements en Lac de la Haute Sûre.....	8
4.3. Entraînements en Fosse de Plongée (POK).....	8
4.4. Activité de plongée (Sorties, Club, Vacances etc).....	9
4.5. Pratique générale de la plongée	9
4.5. Présences aux entraînements.....	10
6. Le matériel du SACW.....	11
6.1. Utilisation / location du matériel.....	11
6.2. Gonflage / compresseur.....	11
6.2.1. Gonflage à l'air	11
6.2.2. Gonflage Nitrox.....	13
7. Encadrement.....	14
8. Le Conseil d'administration (C.A.) (Comité).....	15
Composition du comité (conseil d'administration) actuel : (2022-23).....	Fehler! Textmarke nicht definiert.
9. Site Internet – App - Cloud – Social Media / Données Personnelles	16
9. Sponsoring.....	19



1. Conditions générales d'entrée au SACW

1.1 Plongée adulte / adolescents (à partir de 14 ans)

www.sacw.org/member-gin/

- ✓ Remplir le formulaire en ligne et joindre les pièces annexes demandées (brevet de plongée, licence d'un autre club, autres brevets de plongée ou de sauvetage et 1^{er} secours)).
- ✓ **Accepter le règlement intérieur et les statuts du Sub Aqua Club Wiltz asbl**
- ✓ **Fournir un certificat médical d'aptitude à la plongée en scaphandre.**
- ✓ Pour les mineurs (<18ans): Joindre une autorisation parentale.
- ✓ Payer la cotisation annuelle et si vous désirez faire un brevet, la taxe brevet en même temps.

1.1 Plongée enfant (à partir de 10 ans)

Pour les enfants (10-13ans) désirant adhérer notre section plongée enfant :

- Faire un rdv pour un baptême enfant avec un de nos moniteurs (<https://www.sacw.org/schnuppertauchen/>).
- Si votre enfant a aimé la plongée d'initiation et si le moniteur ne voit aucune contrainte, vous pouvez inscrire votre enfant à la section plongée enfant de notre club.
- L'inscription à la formation plongée jeune se fait lors d'un entretien entre le moniteur responsable et toutes les personnes ayant l'autorité parentale de l'enfant-candidat.
- Lors de cet entretien, le moniteur leur expose le concept de la formation, ainsi que les risques et périls et remet l'aide-mémoire pour parents.
- Par la suite, ils commencent ensemble à remplir le formulaire « Dossier Plongée enfants » qui se compose de 5 pages :
 1. Aide-Mémoire pour les parents
 2. Autorisation parentale
 3. Certificat médical enfant (pédiatre / généraliste)
 4. Certificat médical enfant (ORL)
 5. Contre-indications à la plongée
- votre enfant peut visiter les entraînements après la visite médicale



2. Informations Générales

Les nouveaux membres pourront participer aux entraînements après avoir :

- ✓ renvoyé la fiche d'inscription
- ✓ produit l'autorisation parentale en cas d'âge mineur (moins de 18 ans)
- ✓ payé la cotisation
- ✓ fourni un certificat médical de non contre-indication à la plongée

2.1. La cotisation annuelle

La cotisation annuelle est fixée annuellement par l'assemblée générale ordinaire:

Plongeur	80 €
2 ^{ème} plongeur (même ménage)	50 €
Plongée enfant	50 €
Nageur / Membre d'honneur	50 €

Le trésorier ou le secrétaire feront un simple appel de virement en début de chaque saison. (fin septembre) Le paiement des cotisations doit se faire **au plus tard pour le 31.12** par virement sur le compte de l'A.S.B.L. ou via **transfert payconiq.**

(code QR sur notre site web – section cotisation)

Nous préférons une régulation par virement bancaire pour éviter les frais Payconiq à charge du club.

IBAN LU54 0099 7800 0118 1650

(BIC : CCRALULL)

Art 9. (Statuts SACW asbl) : Le non-paiement de la cotisation annuelle aura comme conséquence l'exclusion du membre et la participation aux entraînements et sorties de plongées sera refusée. Selon les statuts, les membres du comité perdront leurs qualités de membre du comité.

Dans le prix de la cotisation annuelle sont inclus :

- ✓ Gonflage de vos blocs personnels
- ✓ Licence fédérale
- ✓ Entrée et participation aux entraînements en piscine et en milieu naturel
- ✓ Entrée et participation aux fosses de plongée à la piscine olympique (mise à disposition par notre fédération)
- ✓ Utilisation du vestiaire à la ferme Wealer au Lac de la haute Sûre

Sub Aqua Club Wiltz a.s.b.l.

Numéro RCS F86

Siège social : L-9518 WILTZ, 49, rte d'Erpeldange

Site internet: www.sacw.org

mail: comite@sacw.org

compte bancaire : IBAN LU54 0099 7800 0118 1650

BIC : CCRALULL



2.2. Le médico-sportif / certificat médical

La licence ne sera produite que sur présentation d'un certificat médical valable ou sur avis du contrôle médico – sportif.

Lien vers le certificate medical actuel: [Certificat médical multilingue 2021](#)

La **validité du certificat médical / contrôle médico - sportif** a été adaptée en 2021:

- Pour les plongeurs de **moins de 45 ans** ce certificat est valable au Luxembourg pour l'année dans laquelle il a été établi ainsi que pour celle qui suit ;
- Pour les plongeurs de **plus de 45 ans** un examen médical annuel est nécessaire.

Il n'y a aucune différence en terme de délai de validité entre certificat médical ou contrôle médico-sportif. Dans le cas du médico sportif une copie nous est envoyé par l'INS, rien à faire donc pour vous (veuillez nous simplement informer de votre passage au centre médico-sportif)

Les membres doivent présenter leur certificat médical avant le **31 janvier** de l'année courante.

Le certificat médical est à envoyer à : medico@sacw.org

(Veuillez aussi enregistrer une copie de votre médico dans votre espace privé de notre cloud, ainsi vous aurez accès à votre médico à tout moment, dans le monde entier)

En pratique :

Le certificat médical émis à **partir du 1er septembre** de l'année courante est valable:

- pour le reste de l'année courante et les 2 années qui suivent pour les **plongeurs de moins de 45 ans**.
- pour le reste de l'année courante et l'année qui suit pour les **plongeurs de 45 ans et plus**.

Remarque : Il est conseillé de faire une visite médicale annuelle. Comme nous organisons régulièrement des activités et stages à l'étranger nous devons nous conformer aux législations des différents pays. Souvent un certificat médical datant de moins de 12 mois est exigé.



2.3 La Licence

La licence de la FLASSA est délivrée au membre du SACW après avoir produit un certificat médical **et** après avoir payé sa cotisation. **La licence est obligatoire pour pratiquer la plongée sous-marine au Luxembourg dans le cadre de la FLASSA et du club. (Fosse POK, utilisation du vestiaire à Lultzhausen, entraînements en piscine)**

Les membres qui ont une licence valide bénéficient aussi de certaines assurances. (Veuillez consulter le site www.flassa.lu pour plus d'informations)

En vue de réduire la consommation de plastique la licence ne sera plus produite sur carte type bancaire en plastique mais depuis la saison 2023 uniquement comme fichier pdf. Le responsable vous transmettra ce fichier et l'enregistra dans votre cloud.

3. L'inscription aux brevets

Les candidats désirant faire un brevet de plongée prendront contact avec un des moniteurs du club. La taxe brevet est à payer avant le début de la formation.

Le paiement de la taxe brevet ne donne pas droit au brevet, les brevets sont soumis à la réussite de différentes exercices et modules selon les réglementations fédérales en vigueur. Veuillez consulter notre section document pour en savoir plus.

3.1 Prix des brevets

Brevet de plongée	Prix
Brevet P1 / CMAS *	150 Euro
Brevet P2 / CMAS ** (tables MN90 submersibles inclus)	200 Euro
Brevet P3 / CMAS ***	200 Euro
Brevet P4 / CMAS ****	Gratuit / frais pris à charge du club
Brevets J1 / J2 / J3 / CMAS Children Diving Respectivement Passage J3 vers P1	50 Euro



Sub Aqua Club Wiltz a.s.b.l.

Brevet de spécialisation	Prix
Nitrox 1 / CMAS Nitrox	80 Euro
Nitrox 2 / CMAS Advanced Nitrox	100 Euro
Plongée Etanche / CMAS Dry Suit	80 Euro

La location du matériel (Bloc, Détendeur, Veste, et le gonflage (oxygène)), la documentation théorique et un carnet de plongée sont inclus dans le prix du brevet.

4. Entraînements / Activités de plongée

4.1. Entraînement en Piscine (enfant)

Les entraînements en piscine auront lieu les mardis selon le calendrier fixé trimestriellement par nos moniteurs / encadrants, ceci de 18.15 à 20.30 à Koetschette, Wiltz et à Luxembourg-Ville (Coque).

Piscine à Koetschette, 1 rue de la paix L-8821 Koetschette

Piscine du Lycée du Nord à L-9551 Wiltz, rue Général Patton

Centre Aquatique Coque – L-1745 Luxembourg, 2, rue Hengen

4.1. Entraînement en Piscine (adulte)

Les entraînements ont lieu :

tous les **mardis** de 19.30 à 21.00 à Koetschette

Piscine à Koetschette, 1 rue de la paix L-8821 Koetschette

(sauf vacances scolaires et entraînements enfants/adolescents)

tous les **jeudis** de 19.30 à 21.00 à Wiltz

Piscine du Lycée du Nord à Wiltz, rue Général Patton.

(Sauf vacances scolaires)

Sub Aqua Club Wiltz a.s.b.l.

Numéro RCS F86

Siège social : L-9518 WILTZ, 49, rte d'Erpeldange

Site internet: www.sacw.org

mail: comite@sacw.org

compte bancaire : IBAN LU54 0099 7800 0118 1650

BIC : CCRALULL



4.3. Déroulement de l'entraînement

Pour garantir le bon déroulement de l'entraînement, nous nous donnons toujours rdv. à 19.15 heures.

Le matériel, notamment les blocs seront mis à disposition aux membres de 18.30 à 18.45 heures au local club. Pour les entraînements en bloc nous pouvons utiliser la cour du Lycée du Nord sous condition d'utiliser le moins de véhicules possible et d'entrer en une seule fois vers 19.10 heures. Les membres désirant stationner dans ladite cours se donnent rdv au local club à 18.30 heures afin de répartir le matériel de plongée sur le moins de véhicules possible.

La présence d'un responsable détenteur d'un brevet de moniteur ou détenteur de brevet de secourisme aquatique reconnu est obligatoire durant les heures de piscine. Aucune personne n'est autorisée à se trouver dans l'eau tant que le responsable n'est pas arrivé. L'encadrement se fera par une des personnes désignées par le comité, en principe minimum un plongeur de niveau P3 **et** détenteur du brevet Lifesaver II.

Les personnes désirant faire un baptême de plongée prendront contact avec un des moniteurs du club pour fixer une date. Le site internet permet de s'inscrire pour un baptême de plongée. Seulement les moniteurs et plongeurs expérimentés de niveau min. P4 (ou en formation de niveau P4/moniteur) pourront faire les baptêmes de plongées.

4.2. Entraînements en Lac de la Haute Sûre

Les entraînements ont lieu en saison estivale (mai – octobre) tous les mardis et jeudis à 18.00 au Lac de la Haute Sûre. Le comité en informera les membres par notre site internet (calendrier) en temps utile du site de plongée. Toutefois il est aussi possible de plonger plus tard, veuillez-vous concerter avec le directeur de plongée.

Les membres qui désirent louer du matériel club (blocs, détendeurs, vestes, etc...) devront se manifester au moins 48 heures avant la plongée et prendre en charge le matériel au local club. Aucun transport de matériel ne sera organisé (exception plongée enfant / adolescent).

4.3. Entraînements en Fosse de Plongée (POK)

Les entraînements ont lieu selon le planning de notre fédération. RDV chaque fois à 19.15 heures à l'entrée de la Piscine Olympique au Kirchberg.

Les membres désirant participer devront s'inscrire dans notre calendrier. **Le matériel de location sera distribué au local club avant ou après l'entraînement précédant la fosse.**

Le comité pourra limiter les places selon la disponibilité des moniteurs / encadrants.

Sub Aqua Club Wiltz a.s.b.l.

Numéro RCS F86

Siège social : L-9518 WILTZ, 49, rte d'Erpeldange

Site internet: www.sacw.org

mail: comite@sacw.org

compte bancaire : IBAN LU54 0099 7800 0118 1650

BIC : CCRALULL



4.4. Activité de plongée (Sorties, Club, Vacances etc)

Le SACW organise périodiquement des sorties de club dans certaines anciennes carrières en Belgique, Allemagne, France, aux Pays – Bas (Panheel, et Zélande) mais aussi des vacances (Egypte, Açores, Malte, France, Espagne,)

Les sorties « club » seront organisées par un plongeur minimum P3 (selon les réglementations nationales respectives) et annoncées en temps utile via notre calendrier.

Certaines sorties nécessitent une certaine expérience de plongée ou du matériel adéquat, la participation pourra être conditionnée à des brevets ou certaines formations supplémentaires. Les sorties seront ouvertes à d'autres plongeurs, sous réserve, qu'il reste des places libres non réclamées par les membres du SACW.

Les plongeurs encadrés pourront participer aux sorties club, sous condition d'avoir participé à min. **5 entraînements** (entraînement en scaphandre à la piscine (refresh), fosse ou plongée au lac) de notre club.

Qu'est-ce qu'on comprend par plongeur encadré ?

- plongeur qui fait une plongée de formation
- plongeur avec un brevet de plongée P1 nécessitant un encadrement par un plongeur expérimenté P3
- plongeur avec un brevet P2 qui veut plonger dans la zone de 20 à 40m

4.5. Pratique générale de la plongée

La composition des palanquées se fait conformément aux dispositions de notre fédération FLASSA (resp. CMAS). (cf. Règlement fédéral gérant la pratique de la plongée sous-marine à l'air du 27. février 2016)

Matériel d'assistance et de secours

Le matériel suivant devra être présent sur les lieux de plongée :

- ✓ moyen de communication (téléphone)
- ✓ trousse de 1^{er} secours et kit d'oxygénothérapie
(le club dispose de 2 kits, si la plongée a lieu sur la base nautique de Lultzhausen nous utiliserons la trousse Flassa installée au vestiaire)
- ✓ eau douce non gazeuse
- ✓ couverture iso-thermique
- ✓ jeu de tables permettant de vérifier ou recalculer les procédures de remontées des plongées (au-delà de l'espace proche)

Sub Aqua Club Wiltz a.s.b.l.

Numéro RCS F86

Siège social : L-9518 WILTZ, 49, rte d'Erpeldange

Site internet: www.sacw.org

mail: comite@sacw.org

compte bancaire : IBAN LU54 0099 7800 0118 1650

BIC : CCRALULL



Sub Aqua Club Wiltz a.s.b.l.

Nous recommandons en milieu naturel de se munir d'un équipement de plongée muni de deux sorties indépendantes et de deux détendeurs complets, ainsi qu'un ordinateur de plongée. Les moniteurs veilleront qu'ils sont équipés d'un matériel de plongée usuel, pouvant être manipulé par les candidats.

Les profondeurs limites constituent des valeurs maximales. Le directeur de plongée pourra adapter les paramètres de la plongée. (Conditions : visibilité, plongée de nuit, niveau plongeurs....)

Profondeurs limites en exploration :

Débutant : 6 mètres (minimum d'encadrement P3)

P1 : (maximum 20 mètres)

P2 : (autonomie jusqu'à 20 mètres (40 mètres encadré par min. P3)

P3 : (autonomie jusqu'à 60 mètres)

Les équivalences :

	FLASSA	CMAS	PADI	SSI
Plongeur Niv. 1	P1	CMAS*	OWD/AOWD	OWD
Plongeur Niv. 2	P2	CMAS**	Rescue Diver	AOWD
Plongeur Niv. 3	P3	CMAS***	DiveMaster	Dive Con
Encadrant Niv. 1	P4	CMAS****	Ass. Instructor	Associate Instructor
Encadrant Niv. 2	M1	CMAS M*	Open Water Scuba Instructor	Open Water Instructor
Encadrant Niv. 3	M2	CMAS M**	Master Instructor	Dive Con Instructor
Encadrant Niv. 4	M3	CMAS M***	Staff Instructor et supérieur	Instructor Trainer et supérieur

4.5. Présences aux entraînements

Chaque membre devra s'inscrire au préalable pour chaque activité club (cours, entraînement ou sortie du club) dans notre calendrier sur le site internet ou dans l'application mobile du club. Les présences seront validées par le responsable de l'activité (désigné par le comité) ou par un membre du comité.

À la clôture de chaque exercice budgétaire, le comité comptera les présences et les membres ayant participé le plus aux différentes activités recevront un petit cadeau de la part du club. Ce cadeau sera remis en principe aux premiers du ranking lors de l'assemblée générale annuelle. (Décision comité du 05.08.2014)

Vous pouvez consulter le ranking dans la rubrique interne de notre site internet.

Sub Aqua Club Wiltz a.s.b.l.

Numéro RCS F86

Siège social : L-9518 WILTZ, 49, rte d'Erpeldange

Site internet: www.sacw.org

mail: comite@sacw.org

compte bancaire : IBAN LU54 0099 7800 0118 1650

BIC : CCRALULL



6. Le matériel du SACW

Le SACW dispose de matériel de plongée

- des bouteilles 5, 7, 10, 12 et 15 litres
- des détendeurs air, oxygène et nitrox
- des vestes, (enfant et adultes)
- des ceintures de plomb, et plomb
- compresseur et tampons pour le gonflage des bouteilles 200 bar
- matériel de plongée technique (blocs nitrox, blocs d'oxygène, stages S040, 7l, S080)
- analyseur oxygène / trimix

6.1. Utilisation / location du matériel

Le matériel ne sera loué QUE pour des activités de brevets.

Les membres qui désirent louer du matériel club (blocs, détendeurs, vestes, etc...) devront se manifester au moins 48 heures avant la plongée et prendre en charge le matériel au local club. Aucun transport de matériel ne sera organisé (exception plongée enfant / adolescente).

Le comité recommande aux plongeurs avec brevet P2 ou supérieur de se procurer peu à peu leur propre matériel.

Le matériel est à enlever et à remettre au local club. Le matériel est à remettre au local le plus vite possible si :

- vous n'avez plus besoin du matériel
- vous envisagez une pause de plongée plus que 2 semaines
- les responsables du matériel font appel de retour pour inventaire, révision etc.

6.2. Gonflage / compresseur

6.2.1. Gonflage à l'air

Le club a une obligation de fournir un air ne présentant pas de danger, cela fait partie des obligations générales de prudence. En cas d'intoxication, le club pourrait se voir attaquer pour blessures ou homicide par imprudence. Il est donc important que la station soit gérée par des personnes spécialement formées et sensibilisées aux dangers, et d'autre part que chaque membre contribue au bon fonctionnement de la station de gonflage et respecte les règles élémentaires de sécurité !

Chaque membre devra obligatoirement respecter les règles suivantes lors de son séjour au local club et spécialement pour se faire remplir son bloc de plongée :

Sub Aqua Club Wiltz a.s.b.l.

Numéro RCS F86

Siège social : L-9518 WILTZ, 49, rte d'Erpeldange

Site internet: www.sacw.org

mail: comite@sacw.org

compte bancaire : IBAN LU54 0099 7800 0118 1650

BIC : CCRALULL



Sub Aqua Club Wiltz a.s.b.l.

- La manipulation de la station de gonflage est strictement interdite à toute personne qui n'est pas habilité à utiliser la station.
- La manipulation des valves (rampe de gonflage et blocs) ne se fait que par les personnes habilitées au gonflage (liste affiché au local club) et spécialement par la personne exécutant la mission de gonflage.
- Bloc de plongée en ordre de validité de l'épreuve hydraulique (<5 ans)
- Pas de bricolage sur les robinetteries
- Le remplissage est en principe réservé aux membres du SACW
- Après le gonflage chaque membre est tenu contrôler la pression de son bloc
- **Il est interdit de mélanger blocs air / nitrox / trimix lors du gonflage air**
- **En cas de doute les blocs sont à vider complètement avant le gonflage**
- Suivre la nomenclature de réception des blocs (vide à gauche, gonflé à droite)
- Pour les gonflages nitrox veuillez observer la procédure décrit ci-dessus (6.2.2)
- Respecter les consignes de l'opérateur du compresseur
- Les responsables peuvent à tout moment contrôler la validité de l'épreuve hydraulique et refuser le gonflage suite à un doute
- **Pendant le remplissage la grillade / et fumer sont interdit à l'arrière du bâtiment (aspiration air).**

Le gonflage se fait en principe avant et après les entraînements en piscine, ou sur rendez-vous par mail : gonflage@sacw.org (ou groupe whatsapp)

Les personnes habilitées à manipuler notre station de gonflage sont repris sur la liste visiblement affichée dans notre local club. Les personnes habilitées devront obligatoirement:

- Suivre une formation annuelle (adaptations du règlement de gonflage, mise à jour du mode d'emploi du compresseur, analyse de risque)
- Respecter le règlement de gonflage
- Signaler immédiatement toute anomalie aux responsables
- Compléter le journal de remplissage

Les responsables de la station de gonflage sont nommés par le comité et ils maintiennent à jour la liste des personnes habilités et s'occupent de la maintenance et la gestion de l'installation. Aucune manipulation n'est permise sans l'accord des responsables de la station de gonflage.

Sub Aqua Club Wiltz a.s.b.l.

Numéro RCS F86

Siège social : L-9518 WILTZ, 49, rte d'Erpeldange

Site internet: www.sacw.org

mail: comite@sacw.org

compte bancaire : IBAN LU54 0099 7800 0118 1650

BIC : CCRALULL



6.2.2. Gonflage Nitrox

Le gonflage Nitrox se fait par les personnes qualifiées (Gasblender ou Moniteur Nitrox N4). Seulement les plongeurs certifiés (Nitrox) pourront demander le gonflage Nitrox.

Le gonflage Nitrox se fait par 2 méthodes :

- Méthode Stick (mélanges de 21 à 40 % O₂)
- Méthode par pression partielle (mélanges de 41 à 100% O₂)

Prix du gonflage Nitrox (en Euro)

	Besoin en O ₂	12 -15 ltr	Bi-10 / Bi-12	3ltr	S040 5.7 ltr	7ltr	S080 11.1ltr
Nitrox 21 - 33 % Nitrox-Stick	30 bar	5	7		2	3	4
Nitrox 34 - 40 % Nitrox-Stick	40 bar	6	9		3	4	5
Nitrox 40 - 60 % Partial Pressure	104 bar			3	6	7	11
Nitrox 60 - 80 % Partial Pressure	157 bar			5	8	10	17
O ₂ (pur)	210			6	11	14	25

Les prix pour Nitrox / Oxygène ne s'appliquent pas aux

- **candidats** inscrits à une formation Nitrox
- **moniteurs** / encadrants d'une formation Nitrox / ou pour des entraînements nécessitant de multiples remontées (yoyo) ou formation en plongée profonde

Procédure Gonflage Nitrox (21 – 40 %) (méthode stick avec injection au compresseur IDE)

- demandez la disponibilité auprès d'un responsable (min. 1 semaine d'avance)
- bloc normal, réépreuve valide
- bloc vide mais sous pression (10bar) (marquage du contenu, nature du gaze)
- mettre le bloc au local club avec un marquage Nitrox et le mix souhaité
- après le gonflage, vérifier le pourcentage d'oxygène avec un oxymètre, marquer le bloc avec EANx, MOD, date etc.
- remplir la feuille d'analyse nitrox
- ensuite vérifier la pression du bloc



Procédure Gonflage Nitrox (40 – 100 %) (méthode pressions partielle avec lyre de transfert)

- demander la disponibilité auprès d'un responsable (min. 1 semaine d'avance)
- bloc nettoyé pour usage avec oxygène, réépreuve valide
- bloc vide (10bar) (marquage du contenu, nature du gaze)
- mettre le bloc au local club avec un marquage Nitrox et le mix souhaité
- après le gonflage, vérifier le pourcentage d'oxygène avec un oxymètre, marquer le bloc avec EANx, MOD, date etc.
- remplir la feuille d'analyse nitrox
- ensuite vérifier la pression du bloc

Il est interdit de faire un gonflage oxygène dans un bloc qui n'est pas nettoyé à l'utilisation d'oxygène (oxyclean). Une bouteille perd sa qualité « oxyclean » si elle est utilisée sans l'emploi d'un surfiltre, même une fois.

7. Encadrement

Le comité a décidé de valoriser l'engagement volontaire des encadrants et d'autre part à motiver les autres plongeurs de suivre des formations P3/P4 ou moniteurs.

Les encadrants pourront profiter d'une indemnisation pour les activités suivantes :

- Entraînements piscine (1 responsable par entraînement (désigné par le comité)
- Cours théoriques P1, P2 et Nitrox (1 tuteur par séance)
- Entraînements pratiques au lac en relation directe avec un des brevets offerts par le club (tous les encadrants engagés et astreints à faire des exercices ou plongées encadrés)

Les encadrants veilleront à mettre à jour l'encadrement nécessaire dans la rubrique du calendrier. Le calendrier génère une liste avec le nombre d'encadrement réalisé et le comité décidera après clôture de chaque exercice budgétaire (31.12) des indemnisations dues. Il s'agit d'une indemnisation pour déplacements etc., et non d'une activité rémunérée !



Sub Aqua Club Wiltz a.s.b.l.

8. Le Conseil d'administration (C.A.) et son composition (Comité)

Le conseil d'administration s'occupe de la gestion quotidienne du SACW et se compose de min 3 et max. 13 membres, dont un président, vice-président, trésorier et un secrétaire. Le comité pourra être contacté par le courriel : comite@sacw.org

Président :	MARGRÈVE Alain	Formation, Licences, Matériel & Gonflage, Web & Social Media
Secrétaire :	MARGRÈVE Romain	Matériel & Gonflage, Web & Social Media Relations Communales
Trésorier :	THILL Claudia	Cotisation & Factures
Administrateurs :	NICKS Marc	Matériel / Gonflage Local club & Fanshop
	WEALER Pascal	Matériel / Gonflage
	ZIMMER Guy	Matériel & Gonflage, Web & Social Media
	GEORGES Carole	Relations Internationales
	GENDARME James	
	FAUTSCH Mandy	Local club & Fanshop
	WEISSGERBER Georges	Local club & Fanshop
	ERNZER Claude	Matériel & Gonflage,

comite@sacw.org

Organisation interne du comité :

Clublokal / Fanshop (mail: fanshop@sacw.org)

Kompressor / Material (mail: gonflage@sacw.org)

Web / Social Media (mail : web@sacw.org)

La plupart des membres du comité dispose aussi d'une adresse **nom.prénom@sacw.org**

Sub Aqua Club Wiltz a.s.b.l.

Numéro RCS F86

Siège social : L-9518 WILTZ, 49, rte d'Erpeldange

Site internet: www.sacw.org

mail: comite@sacw.org

compte bancaire : IBAN LU54 0099 7800 0118 1650

BIC : CCRALULL



9. Site Internet – App - Cloud – Social Media / Données Personnelles

Des photos / vidéos seront publiées de temps en temps sur notre site internet. Les membres participant à une activité officielle peuvent à tout moment se manifester s'ils ne sont pas d'accord avec la prise de photos. Le fait de poser en groupe devant un photographe implique l'accord de toute personne présente.

La prise d'images/vidéos et leurs publications à des fins publicitaires du club a pour but de promouvoir le sport subaquatique en général. Le SACW dispose d'un site internet (www.sacw.org) et d'une page Facebook (www.facebook.com/SubAquaClubWiltz), d'une présence sur la plateforme vide Youtube et un account Instagram.

9.1. Site Internet

Notre Site internet vous permet de consulter toutes les informations sur le club et de vous inscrire dans notre calendrier. Vous pouvez également y consulter et corriger vos données personnelles.

www.sacw.org

9.2. Cloud

Notre cloud se trouve sur le serveur de notre sponsor Geeks (serveur sur territoire luxembourgeois). *L'accès au cloud nécessite un nom d'utilisateur et un mot de passe. (Vous recevez cet accès lors de votre registration comme nouveau membre.)*

cloud.sacw.org

La Structure de notre Cloud

Commun	Informations, Newsletters, sites de plongées
Multimedia	Photos et vidéos de nos activités
Encadrants	Liste des membres sans licence, plan d'entraînement, cours, suivi des formations...
Comité	organisation d'activités, factures, devis, rapports, correspondance club avec votre fédération, administrations communales
Restreint	Données sensibles, caisse, Medico, licences.
personnel	certificat médical en cours de validité, copies brevets, données personnelles (Inscription Club)



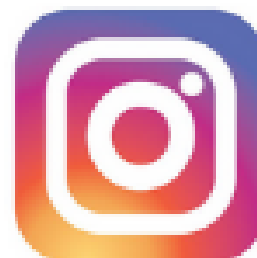
Sub Aqua Club Wiltz a.s.b.l.

Droits d'accès

Commun	Tous les membres du SACW
Multimedia	Tous les membres du SACW
Encadrants	Encadrants (actif) P3 + Moniteurs
Comité	Comité
Restreint	Président / Secrétaire / Trésorier
personnel	Dossier personnel, accès autorisé pour président et secrétaire

En cas de problèmes, veuillez contacter notre équipe web.

9.4 Réseaux Sociaux



Sub Aqua Club Wiltz a.s.b.l.

Numéro RCS F86

Siège social : L-9518 WILTZ, 49, rte d'Erpeldange

Site internet: www.sacw.org

mail: comite@sacw.org

compte bancaire : IBAN LU54 0099 7800 0118 1650

BIC : CCRALULL



9.5. Données Personnelles et Politique de confidentialité

Conformément aux règlements de protection de données à caractère personnel en vigueur, nous sommes obligés de tenir à jour les informations personnelles de nos membres. Veuillez trouver en annexe, la notice d'information conforme à l'article 13 du règlement général sur la protection des données, afin de vous fournir une vue globale concernant la collecte et le traitement des données au sein du club.

La présente notice d'information évoluera en fonction de nos obligations légales, nos obligations envers la fédération et des autorités publiques. La notice est disponible sur notre site internet ([lien](#)) et dans notre rubrique documents.

Mise à jour des données:

Afin de **mettre à jour** respectivement **corriger** vos données, reprises dans notre base de données, veuillez nous envoyer par mail les données nécessaires:

- ✓ Nom, Prénom
- ✓ Date de Naissance
- ✓ Code Postal, Lieu de Résidence, Adresse
- ✓ E-Mail,
- ✓ Gsm
- ✓ Personne à contacter en cas d'urgence
- ✓ Copie du certificat médical
- ✓ une copie de votre (vos) brevet(s) de plongée
- ✓ une copie de votre brevet de plongée Nitrox
- ✓ le cas échéant une copie de votre brevet Lifesaver (Niveau 1 / 2)
- ✓ le cas échéant une copie de votre assurance de plongée (DAN,AQUAMED ou autre)

Vous pouvez envoyer ces informations par mail à secretaire@sacw.org, ou en remplissant le formulaire en ligne ([lien](#)) ou en remettant les informations en main propre à notre secrétaire ou au président du club.

Vous pouvez consulter vos données à tout moment sur notre site internet, dans la rubrique interne. Les réclamations sont à adresser au comité par courriel (comite@sacw.org).



9. Sponsoring

Nous remercions vivement nos sponsors pour leur soutien !

GEEKS



GEEKS supporte le club avec un support informatique de première classe. Ainsi geeks nous propose :

- ✓ hébergement de notre page internet
- ✓ mise à disposition de notre cloud
 - ✓ gestion informatique
- ✓ mise à disposition de notre plateforme vidéoconférence pour les réunions comité et formations en ligne

<https://geeks.lu/>

Sub Aqua Club Wiltz a.s.b.l.

Numéro RCS F86

Siège social : L-9518 WILTZ, 49, rte d'Erpeldange

Site internet: www.sacw.org

mail: comite@sacw.org

compte bancaire : IBAN LU54 0099 7800 0118 1650

BIC : CCRALULL



Sub Aqua Club Wiltz a.s.b.l.

Beim Bäcker Jos



Boulangerie · Pâtisserie

Beckerich · ☎ 23 62 14 79

Sëll · ☎ 26 62 24-44

Sub Aqua Club Wiltz a.s.b.l.

Numéro RCS F86

Siège social : L-9518 WILTZ, 49, rte d'Erpeldange

Site internet: www.sacw.org

mail: comite@sacw.org

compte bancaire : IBAN LU54 0099 7800 0118 1650

BIC : CCRALULL



Shop de Plongée DiveWinns

Depuis 2020 nous avons conclu un contrat avec le magasin de plongée DiveWinns, ce qui nous apporte les avantages suivants :

- ✓ Bon d'achat unique de 250 Euro à disposition du club pour achat de matériel
- ✓ 20% de réduction sur le matériel (en cas d'achat de 5 pièces identiques)
- ✓ 20% de réduction sur le service (en cas révision de 5 pièces identiques)
- ✓ Tous nos membres auront 10 % de réduction sur l'achat de matériel
- ✓ Tous nos moniteurs recevront 15 % de réduction sur l'achat de matériel
- ✓ Tous nos moniteurs recevront un service annuel gratuit (1x Octopus, 1x détendeur, 1x1^{er} étage)

Important: Nos membres et moniteurs devront montrer une licence club respectivement démontrer l'accès au niveau interne de notre site web club !!!!

